S'il y a odeur y a-t-il forcément danger pour la santé ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 10 mars 2010

Bonjour,

Comme beaucoup de personnes je supporte chaque jour les odeurs de tabac de ma voisine (j'habite au 3e étage et elle au 1er, toutes les odeurs remontent et semblent stocker à notre étage). A la lecture de vos différentes réponses j'ai compris que nous n'avions pas beaucoup de moyens de lui interdire de fumer chez elle malgré les désagréments que cela nous cause. Cependant, y a t-il des possibilités à notre niveau de réduire ces odeurs ? lorsque vous évoquez le fait de refaire une étanchéité contre les odeurs de tabac de quoi s'agit-il ? vers quels professionnels se tourner ?

S'il y a odeur y a-t-il forcément danger pour la santé ?

Merci de votre réponse.

Réponse :

s'il y a odeur, il y a nécessairement présence des gaz et des particules fines contenus dans la fumée de tabac. Parmi ces composants certains sont effectivement toxiques ou cancérigènes.

Les défauts d'isolation auxquelles nous avons l'habitude de faire référence dans le cadre de la responsabilité du logeur sont essentiellement liés au réglage des anti-retour de la VMC ou aux fissures des planchers-plafonds. Différents corps de métier sont censés pouvoir intervenir pour solutionner ces problèmes. Le bailleur ou le syndic pourrons vous aiguiller dans ce choix.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac